

## SEANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2009 A 21 HEURES

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès verbal de la séance précédente.
3. Rapport prix et qualité service eau potable du S.I.G.C.
4. Marché d'étude portant révision générale du Plan d'Occupation des Sols.  
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme.  
Autorisation de signature du marché.
5. Marché de démolition et construction de la salle communale.  
Autorisation de signature du marché.
6. Emprunt salle communale.
7. Rapport de la commission « Vie du village ».
8. Travaux chaudière Ecole.
9. Soutien au collectif départemental de l'Hérault contre la privatisation de la Poste.

Absents excusés : Dominique CROULLEBOIS, Marie-Thérèse FABRE, Samuel FABRE, Thierry SERVES.

#### 1. Approbation de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour qui comporte 9 affaires. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### 2. Approbation du procès verbal de la séance précédente.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des Elus le projet de procès-verbal du 23 juin 2009. Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

#### 3. Rapport prix et qualité service eau potable du S.I.G.C.

L'Adjoint à l'environnement présente succinctement le rapport prix/qualité de l'eau potable. Il est à retenir les éléments suivants :

- 24 communes adhérentes, 19807 abonnés (1,67%/2007) et une population desservie de 53040 habitants.
- 8 points de production, 34 réservoirs et un réseau de + de 547 Km dont la gestion est assurée par SA Ruas en affermage.
- La consommation des abonnés s'est élevée à 3485471 m<sup>3</sup> (- 1,62%).
- Le volume prélevé dans la ressource est de 6058591 m<sup>3</sup> soit un rendement du réseau de 59%!
- La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.
- L'eau présente une bonne qualité microbiologique et bactériologique

(aucune non-conformité).

- Quantification de pesticides (triazines) sous un seuil acceptable pour la distribution.
- Prix pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> entre 167 et 181€ (+ 3 à 6% /2008) dont 33% pour Ruas, 44% pour le SIGC et 23% de taxes.
- Montaud: 272 abonnés en 1999 et 356 en 2008 ; la consommation est restée stable: 47000 m<sup>3</sup> en 1999 et 48741 m<sup>3</sup> en 2008.
- Le Montaudois est économe ; en moyenne l'abonné consomme 137 m<sup>3</sup> contre 161 pour la moyenne des abonnés du SIGC.

Ces points sont présentés au conseil municipal à titre informatif.

#### 4. Marché d'étude portant révision du POS

La commune a lancé une consultation de bureaux d'études selon une procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des marchés publics, afin de mener à bien cette procédure.

Neuf dossiers ont été reçus avant la date limite de remise des candidatures, indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence paru dans le journal « Le Midi Libre » du 28 avril 2009. Après analyse des candidatures par la Commission d'Appel d'Offres, le 12 juin 2009, trois candidats ont été habilités à remettre une offre.

L'analyse synthétique des offres, effectuée le 10 juillet 2009 par la Commission d'Appel d'Offres, a permis de conclure que le groupement de bureau d'études constitué de l'agence UBAK, de l'agence Gilles SENSINI et de l'agence Paule GREEN, présente l'offre la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés comme suit :

- capacité des candidats à s'appropriier les objectifs et stratégies développés en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme par la commune de Montaud (50%) ;
- pertinence de la méthode de travail proposée au regard des enjeux, objectifs et délais de la réalisation de la mission (30%) ;
- prix (20%).

Le montant de la prestation s'élève à 29 150€ HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1) d'attribuer le marché de révision générale du Plan d'Occupation des Sols au groupement de bureau d'études constitué de l'agence UBAK, de l'agence Gilles SENSINI et de l'agence Paule GREEN ;
- 2) de demander à Monsieur le maire de mettre en œuvre la présente délibération et le mandate à l'effet de prendre toute décision et de signer tout contrat, avenant ou marché de prestations intellectuelles ou de services, nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

*5. Marché de démolition et de construction de la salle communale.*

L'Adjoint chargé du dossier présente le déroulement de la procédure, les conditions du marché et les résultats de l'appel d'offres :

- Conseil Municipal du 19/05/2009 délibération pour lancer ce marché
- Marché < à 5M€ donc procédure adaptée cft art 28 et 30 du code des marchés publics
- La Commission d'Appel d'Offres est celle désignée par délibération le 21 mars 2008
- Le document de consultation des Entreprises a été finalisé début juin entre Monsieur GAIDOZ, Architecte, et le Bureau d'Etudes OTCE.
- L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 12 juin 2009 et publié comme annonce légale dans le Midi Libre du 15 juin 2009 ainsi que sur le site des marchés publics.
- La date limite de dépôt des offres a été fixée au 8 juillet 2009 à 12 heures
- L'ouverture des plis a été effectuée par la Commission d'Appel d'Offres, le vendredi 10 juillet 2009. 54 enveloppes ont été reçues pour les 17 lots.
- Réunion de travail avec le Maître d'Oeuvre le 20/07/09 à 17h sur l'analyse des offres
- La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à 20h pour statuer sur les différents lots.

**Proposition de la Commission d'Appel d'Offres pour les 17 lots:**

- Lot 1: démolition - HORIZON D - 13500 €
- Lot 2: VRD - EMF – 119534,50 €
- Lot 3: Gros Oeuvre - A négocier avec les 5 entreprises
- Lot 4: Charpente, Couverture et PV – STRUCTURE BOIS – 270056,70€
- Lot 5: Etanchéité - Infructueux – Un appel d'offre sera relancé pour ce lot en septembre 2009
- Lot 6: Menuiseries extérieures bois - PROUGET – 15993,20€
- Lot 7: Menuiseries extérieures - PROUGET – 24242,20€
- Lot 8: Menuiseries intérieures - 2T - 5464€
- Lot 9: Cloisons, isolation - A négocier avec 6 entreprises (3 propositions sont non recevables)
- Lot 10: Serrurerie – MAGIK MET – 44470,49€
- Lot 11: Electricité - MULTITEC – 57442,47€
- Lot 12: Sanitaire - SANITHERMIC - 69800€
- Lot 13: Ascenseur - A négocier avec un contrat de maintenance
- Lot 14: carrelage - A négocier car erreur de chiffrage
- Lot 15: sol souple - SPLR – 8940,60€
- Lot 16: peinture - SPLR – 12667,50€
- Lot 17: Vêture - A négocier avec les 2 entreprises car évaluation surestimée

Au total, on propose 11 lots à attribuer, 5 lots à négocier, comme le prévoit la procédure des marchés publics, et 1 lot à relancer.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mandater Monsieur le maire à l'effet de prendre toute décision et de signer tout contrat, avenant ou marché de prestations intellectuelles ou de services, nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

#### 6. Emprunt salle communale

Le budget 2009 prévoit un recours à l'emprunt. La période est propice à la souscription des prêts. Compte tenu d'une possible remontée des taux, au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2009, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à procéder à la consultation d'établissements financiers en vue de la souscription d'un emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

#### 7. Rapport de la commission « vie du village »

\* Une jeune Montaudoise, appartenant à un groupe d'aérobic champion de France, demande une aide par le biais d'une subvention de 200 Euros pour participer à un championnat à la Martinique, en contrepartie d'une représentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas accorder de subvention mais accepte, à l'unanimité, l'idée d'une aide matérielle pour l'organisation de la représentation et propose de l'aider dans une démarche visant à contacter les associations de Montaud, plus à même de répondre à sa demande.

\* Conformément à la décision prise lors du dernier conseil, un défibrillateur doit être mis en place à l'extérieur de la Mairie. Cette installation sera effectuée suivant les indications des pompiers. Une formation pourrait être dispensée par les pompiers à partir de septembre. Le coût est à étudier.

#### 8. Travaux chaudière Ecole

L'Adjoint à l'environnement présente le dossier relatif au remplacement de la chaudière.

Sur la base du rapport de l'A.L.E. et les différentes opportunités pour la rénovation du système de chauffage de l'école Charles Perrault, le Conseil Municipal a décidé, lors de la séance du 19 mai 2009, de choisir le mode de chauffage au bois pour ce bâtiment.

Aussi, nous avons procédé à une consultation simple de 3 entreprises pour effectuer des devis. Il s'agit de :

- ATOUT PLOMBERIE à Aniane
- Christian MARY à Claret
- TOUSTOU Plomberie.

Les trois entreprises se sont déplacées pour voir le chantier (Bâtiment, chaufferie, système actuel ...), évaluer les travaux et estimer le coût.

Le tableau ci-dessous est une synthèse de leur proposition.

	<b>Atout plomberie</b>	<b>Christian Mary</b>	<b>Toustou Plomberie</b>
Agrément	Agréé Qualibois	Agréé Qualibois	Pas d'agrément
Chaudière granulés bois	CTC 15 à 20 Kw	Okofen 12 à 20 Kw	Hargassner 25 Kw
Silo de stockage	Toile 2 à 3.2 T	Toile 5 T	Toile
Système d'alimentation	Vis sans fin CTC	Aspiration	Aspiration
Prix total HT	16365	14813	20017
Maintenance - dépannage	Non (voir CTC)	Oui	Oui
<b>Avantages</b>	Artisan agréé Matériel de qualité et français !	Artisan Agréé Matériel de qualité (ref) Coût de l'opération Stockage (5T) Assure le suivi	Matériel de qualité Suivi # qualification
<b>Inconvénients</b>	Stockage limité Coût (alimentation par Vis) Pas de suivi	Disponibilité de l'artisan?	Coût Non agréé

Pour l'installation de cet équipement, la mairie devra également réaliser les travaux suivants :

- la dalle support et un bâtiment permettant de recevoir le silo de stockage
- L'alimentation électrique de la chaufferie selon les normes en vigueur.

*9. Soutien au collectif départemental de l'Hérault contre la privatisation de la Poste.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'apporter son soutien au collectif départemental de l'Hérault contre la privatisation de la Poste.

La séance est levée à 22 h 30.